

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 10

BONFANTI Djamila (pouvoir de **AZAM** Martine), **COURVEILLE** Martine, **MILESI** Marie, **PLO** Pascal, **REDO** Aline, **SELAM** Fatima (pouvoir de **BLANQUET** Marguerite), **SOMEN** Didier (pouvoir de **BLAVIER** Yveline), **SOURDIN** Anne, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 9

AZAM Martine (pouvoir à **BONFANTI** Djamila), **BARTHAS** Patricia, **BLANQUET** Marguerite (pouvoir à **SELAM** Fatima), **BLAVIER** Yveline (pouvoir à **SOMEN** Didier), **DURAND** Rosette, **LEYMARIE** Muriel, **ORRIT** Didier, **ROMIGUIER** Valérie, **SZCZEPANIAK** Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	3
Membres présents	10	Voix délibératives	13

Secrétaire de séance : BONFANTI Djamila

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 16 octobre 2024,
- 2) Autorisation au remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la CaSa,
- 3) Admission en non-valeur sur le budget 50650 CIAS,
- 4) Décision modificative N°2 sur le budget 50650 CIAS,
- 5) Demande de financement à la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie,
- 6) Approbation du projet de l'action « Aller-vers et lien social en Carmausin-Ségala pour plus d'accès aux droits » pour 2025,
- 7) Approbation du projet de l'action « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE) pour 2025,
- 8) Approbation du projet de l'action « Atelier Chantier d'Insertion du Carmausin-Ségala » 2025,
- 9) Approbation du projet de l'action « Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi » pour 2025,
- 10) Informations diverses,
- 11) Questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2024

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 16 octobre 2024 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 octobre 2024.

2- AUTORISATION AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES BENEVOLES DE LA CASA

Le service de la CaSa centre social fait appel à des bénévoles afin de mettre en œuvre son projet social. Les bénévoles sont amenés à se déplacer avec leur véhicule personnel, pour le compte du CIAS, en plus de leurs missions habituelles, pour les raisons suivantes :

- Formations,
- Réunions de travail,
- Temps de supervision,
- Rendez-vous avec des partenaires.

En annexe, la liste des bénévoles de la CaSa concernés par les remboursements de frais de déplacement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le remboursement des frais de déplacement des bénévoles de la CaSa, selon les règles applicables aux agents territoriaux, uniquement pour les déplacements cités ci-dessus.

3- ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET 50650 CIAS

M. Le Trésorier sollicite l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessous, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Pour l'ensemble des demandes, M. le Trésorier a justifié le motif d'irrecouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

La liste adressée n°6117790133 présente une synthèse avec indication des catégories de produits et des années.

Les admissions en non-valeur s'élèvent à un total de 108.98 € sur le budget principal du CIAS ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE ces admissions en non-valeur, étant précisé que les crédits seront inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

4- DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET 50650 CIAS

A la demande du Service de Gestion Comptable (SGC), et afin de régulariser des écritures patrimoniales concernant l'entrée des biens issus de l'association trajectoire dans le patrimoine du CIAS, il convient de prendre les décisions modificatives suivantes :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1318-020 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	14 937,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1021-020 : Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 937,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	14 937,00 €	0,00 €	14 937,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	14 937,00 €	0,00 €	14 937,00 €
Total Général		14 937,00 €		14 937,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE cette décision modificative.

5- DEMANDE DE FINANCEMENT A LA CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La CaSa centre social souhaite répondre à l'appel à initiatives de la CFPPA 2025 afin de mettre en œuvre des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination de personnes âgées de 60 ans et plus ainsi qu'une action de soutien aux proches aidants de personnes âgées et de personnes en situation de handicap vivant sur le territoire du Tarn :

- Parlot'âge, réseau de bénévoles visiteurs de personnes âgées isolées à domicile,
- Butin'âge, des sorties intergénérationnelles et une expérimentation d'un covoiturage solidaire seniors pour un meilleur accès aux actions de lien social existantes,
- Rencontres de mémoires, réalisation d'un documentaire de A à Z entre deux générations sur le lien social hier et aujourd'hui,
- Aper'aidants, groupe de travail autour de la mobilisation des aidant.es familiaux vers des actions de répit.

Le CIAS demande pour ces projets les montants suivants :

- Parlot'âge :
 - Année 2025, 7 500€
 - Année 2026, 8 000€
- Butin'âge :
 - Année 2025, 5 000€
 - Année 2026, 5 000€
 - Année 2027, 5 000€
- Rencontres de mémoires :
 - Année 2025, 2 000€
- Aper'aidants:
 - Année 2025, 2 000€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVER** les demandes de financement présentées ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

6- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ALLER-VERS ET LIEN SOCIAL EN CARMAUSIN-SEGALA POUR PLUS D'ACCES AUX DROITS » POUR 2025

Afin de lutter contre le non-recours aux droits et l'isolement, la CaSa mobile (le centre social itinérant avec son camion jaune) installe un espace d'accueil convivial, d'échange, d'information et d'orientation pendant 1 demi-journée par mois sur 9 communes du territoire de la 3CS : Cagnac-les-Mines, Carmaux (pendant le marché), Monestiés, Mirandol, Pampelonne, Villeneuve-sur-Vère, Saint Jean de Marcel, Tanus et Le Ségur. En 2025, une nouvelle itinérance va se mettre en place à Valdériès.

Cette action a la particularité de se rendre au plus près des habitant.es, sur leurs lieux de vie et dans l'espace public.

Les demi-journées de la CaSa mobile, s'organisent de la sorte :

- Animation sociale collective : Un espace d'accueil convivial est mis en place en utilisant le camion jaune comme repère visible pour les habitants.e.s et passant.e.s. Une animation est adossée aux lieux d'itinérance comme « accroche » pour les habitant.e.s et comme moyen de dynamisation de l'espace. Ces temps d'échange et d'animation permettent de créer un lien de confiance, d'informer les habitant.e.s sur leurs droits, de les accompagner si besoin pour un entretien individuel avec France Services, de les orienter vers nos partenaires et de recueillir les besoins sur les villages.

- Accompagnement individuel et confidentiel par une agente France Services du Carmausin-Ségala, partenaire privilégié de l'action, dans une salle proche du camion, accessible, confortable et confidentielle. L'agente formée accompagne les personnes dans leurs démarches administratives du quotidien, notamment les démarches d'accès aux droits sur Internet (santé, logement, emploi, impôts, retraites, aides diverses, titres de sécurité, etc.). Avec ou sans rendez-vous. Depuis l'automne 2022, sur le village de Mirandol, c'est l'agent de la France Services de Mirandol qui est présent sur l'espace.

Plan de financement 2025 de l'action « Aller-vers et lien social en Carmausin-Ségala pour plus d'accès aux droits »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2025 :

Total des dépenses pour l'action	24 640 €
Subvention demandée au titre du PDI	11 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

7- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CARMAUSIN-SEGALA » (AVDE) POUR 2025

Le dispositif permet :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés visant à soutenir un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des compétences et capacités des personnes,
- La mise en place des étapes nécessaires leur permettant de lever leurs freins socioprofessionnels,
- Le maintien d'un accompagnement lors de reprises d'activités, qu'elles soient en CDI, en CDD ou en intérim, de manière à sécuriser le retour à l'emploi et les démarches sociales et professionnelles qui y sont associées.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2025 de l'action « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE)

Le Président présente le plan de financement prévisionnel du dispositif pour 2025

Total des dépenses pour le dispositif AVDE	62 094 €
Subvention demandée au titre du PDI	25 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

8- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ATELIER CHANTIER D'INSERTION DU CARMAUSIN-SEGALA » POUR 2025

Le dispositif permet de conjuguer :

- La mise ou la remise en situation d'emploi, dans le cadre d'activités axées sur la valorisation du patrimoine bâti et sur l'entretien des espaces verts définis avec la communauté de communes Carmausin-Ségala et les communes qui la constituent,
- Un accompagnement socio-professionnel individualisé des bénéficiaires dans la construction d'un projet professionnel viable et cohérent au regard du marché de l'emploi,
- Une acquisition de savoir-faire et de savoir-être nécessaires sur le marché du travail,
- Une reprise de confiance en soi par le biais d'une expérience professionnelle valorisante, constructive et basé sur un travail en équipe,
- La levée de freins socioprofessionnels empêchant le retour à l'emploi de manière pérenne (manque de qualification, absence de mobilité, problèmes financiers, difficulté d'articulation des temps de vie, problématiques linguistiques, problématiques de garde etc.).

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département

Plan de financement 2025 de l'action « Atelier Chantier d'insertion du Carmausin-Ségala »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2025 :

Total des dépenses pour le dispositif ACI	681 257 €
Subvention demandée au titre du PDI	25 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

9- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « REPRENDRE CONFIANCE EN SOI POUR RENOUER AVEC L'EMPLOI » POUR 2025

Cette action est articulée autour de conseils de professionnels de l'image, de la communication orale et posturale, de l'activité physique et de l'emploi.

Elle permet aux bénéficiaires, inscrits dans une démarche de recherche d'emploi ou d'insertion sociale et professionnelle, de modifier le regard qu'ils portent sur eux-mêmes, de prendre conscience de leurs capacités et atouts, d'améliorer leur confiance en eux.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Lutter contre le phénomène de repli sur soi, d'auto dévalorisation,
- Permettre aux individus de reprendre confiance en eux pour renouer avec l'emploi,
- Inscrire les individus dans une dynamique leur permettant de se remobiliser sur un projet d'insertion professionnelle.

Plan de financement 2025 de l'action « Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2025 :

Total des dépenses pour l'action « Reprendre confiance en soi pour renouer avec l'emploi »	13 202 €
Subvention demandée au titre du PDI	3 668 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès du Département et à signer tous les documents afférents à la présente action.

10- DECISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET 50650 CIAS

- Vu le vote du budget en date du 15/04/2024,
- Une décision modificative est nécessaire pour prendre en compte l'achat d'un logiciel de gestion de la Réussite Educative (PRE), non prévu initialement lors du vote du budget 2024,
- Considérant la nécessité d'augmenter le chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », il conviendrait de modifier les crédits prévus au BP comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051-4212 : Concessions et droits similaires	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-420 : Autres immobilisations corporelles	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE cette décision modificative.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

Le Président,
Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Djamila BONFANTI

A blue ink signature of Djamila Bonfanti.